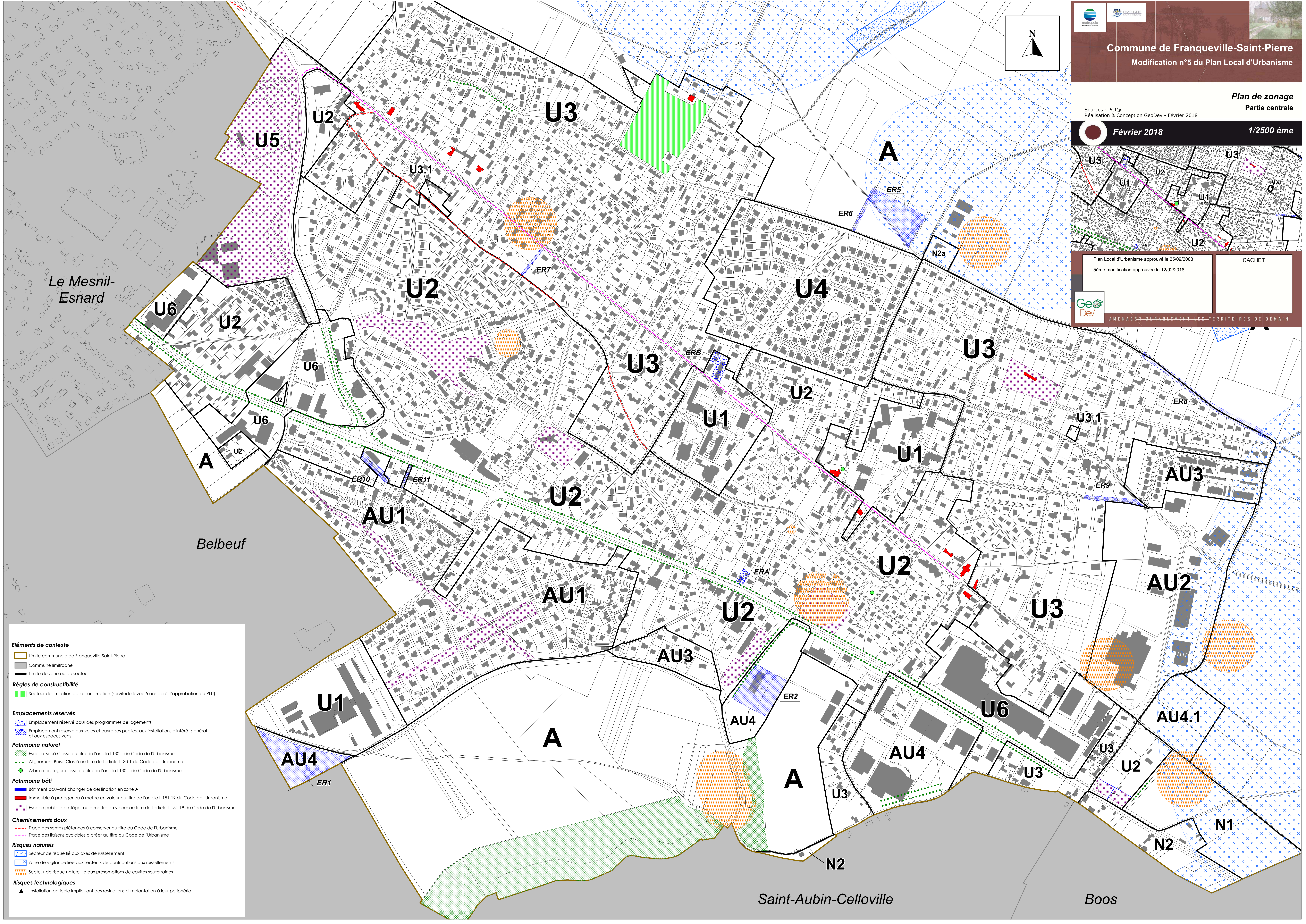






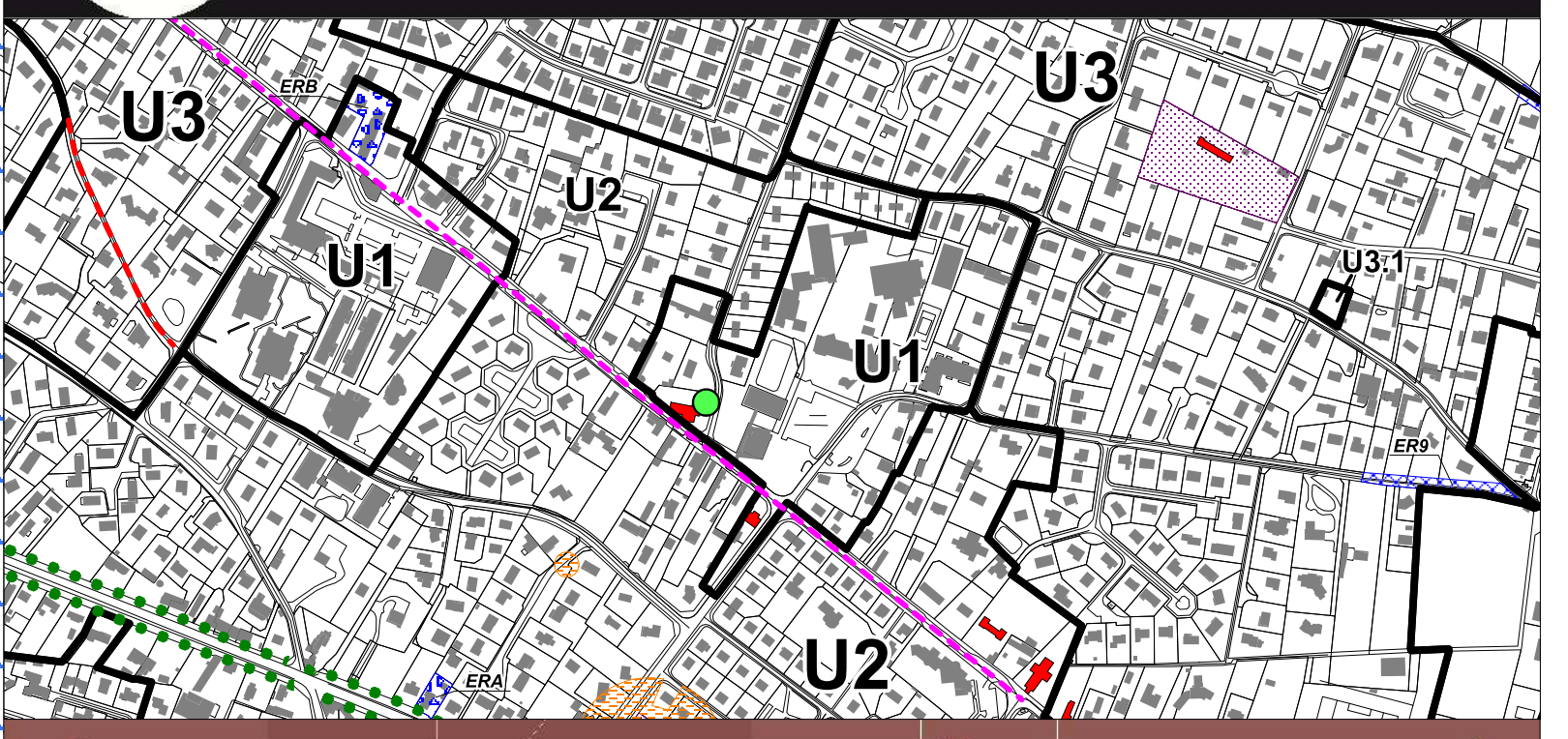
Commune de Franqueville-Saint-Pierre
Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage
Partie centrale

Sources : PCI®
Réalisation & Conception GeoDev - Février 2018

 Février 2018

1/2500 ème



Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25/09/2003
5ème modification approuvée le 12/02/2018

CACHET

 AMENAGER DURABLEMENT LES TERRITOIRES DE DEMAIN

- Eléments de contexte**
- Limite communale de Franqueville-Saint-Pierre
 - Commune limitrophe
 - Limite de zone ou de secteur
- Règles de constructibilité**
- Secteur de limitation de la construction (servitude levée 5 ans après l'approbation du PLU)
- Emplacements réservés**
- Emplacement réservé pour des programmes de logements
 - Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts
- Patrimoine naturel**
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
 - Alignement Boisé Classé au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
 - Arbre à protéger classé au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine bâti**
- Bâtiment pouvant changer de destination en zone A
 - Immeuble à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Espace public à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux**
- Tracé des sentes piétonnes à conserver au titre du Code de l'Urbanisme
 - Tracé des liaisons cyclables à créer au titre du Code de l'Urbanisme
- Risques naturels**
- Secteur de risque lié aux axes de ruissellement
 - Zone de vigilance liée aux secteurs de contributions aux ruissellements
 - Secteur de risque naturel lié aux présomptions de cavités souterraines
- Risques technologiques**
- Installation agricole impliquant des restrictions d'implantation à leur périphérie